

**Direction Départementale des Territoires et
de la Mer du Morbihan
SAMEL-DML/Pôle Vannes**

56019 Vannes Cedex

Objet : Demande d'avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant sur le schéma des structures des exploitations de cultures marines du département 56 – version 13 du 06/06/2019

Nantes, le 18 juin 2019

N/Réf. LER/MPL n°19-31

V/Réf. : votre mail du 11/06/2019

Affaire suivie par Lucie Bizzozero, Philippe Souchu et Nathalie Cochenec-Laureau

Monsieur,

Par mail du 11/06/2019, vous avez sollicité l'avis de l'Ifremer concernant le projet d'arrêté préfectoral portant sur le schéma des structures des exploitations de cultures marines du département du Morbihan, dans sa version 13 du 06/06/2019.

1-Contenu du dossier reçu

Le dossier est constitué du projet V13 – 06/06/2019 d'arrêté préfectoral portant sur le schéma des structures des exploitations de cultures marines du département du Morbihan.

2- Avis sur le contenu du dossier

Tout d'abord nous souhaitons souligner la qualité de ce projet de SDS 56 qui a cartographié, pour chaque bassin conchylicole et sur la base des données disponibles :

- le type de production,
- les espèces protégées ou sensibles (herbiers, hermelles, maerl),
- les sites protégés,
- les usages,

dans le but de structurer le plus durablement possible l'activité conchylicole.

Le travail constructif entre l'Ifremer et la DDTM 56 en amont de cette version V13 06/06/2019 a permis d'aboutir à ce projet intégrant les éléments qui nous semblaient nécessaires pour le schéma directeur des structures 56.

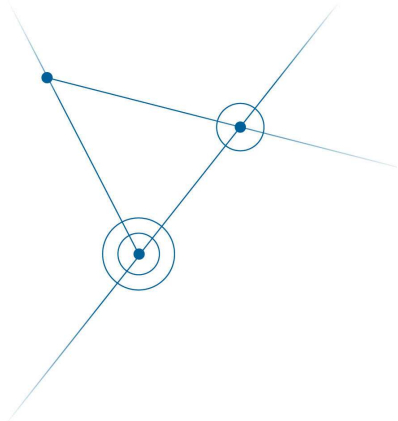
Ces éléments sont repris et détaillés ci-dessous.

Centre Atlantique

Rue de l'île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3 - France
+33 (0)2 40 37 40 00

Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00



Espèces et habitats protégés

Le projet d'arrêté mentionne dans ses annexes la présence sur le territoire d'habitats et espèces protégées ou sensibles ayant un intérêt écologique tel que les herbiers, le maërl et les hermelles. Ces espèces ont été cartographiées selon les données disponibles. L'arrêté rappelle la grande variabilité géographique de l'étendue de certaines espèces. Ceci nécessite une mise à jour des données si elles sont disponibles avant d'autoriser la création ou l'agrandissement d'une exploitation.

Extrait de l'Annexe D:

D3 : « La présence de ces habitats n'est pas cartographiée sur l'ensemble des bassins car les inventaires peuvent être difficiles, incomplets ou anciens. De plus, il existe une grande variabilité inter-annuelle liée au cycle de développement de certaines espèces ou aux conditions environnementales (apparition/disparition de zostères ou d'hermelles à certains endroits). Les données seront prises en compte lorsqu'elles sont disponibles.

En cas de demande de création ou d'agrandissement dans une zone qui pourrait être concernée par la présence d'habitats protégés au sein d'une Aire Marine Protégée, il importe de confirmer ou compléter les informations disponibles auprès du gestionnaire de l'Aire Marine Protégée concernée. Pour cela, en amont de sa procédure, le demandeur avisera la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et le gestionnaire de l'Aire Marine Protégée pour demander la connaissance dont ils disposent sur la présence des habitats.

Les informations, constats et propositions de mesures du gestionnaire ou sa confirmation de l'absence d'enjeux notables seront à joindre au dossier au moment du dépôt d'une demande de création ou d'agrandissement. »

Nourriceries

Les nourriceries de poissons jouent un rôle important pour le renouvellement du stock halieutique.

Sur le secteur, la baie de Vilaine est une zone fonctionnelle halieutique d'importance (zone de nourricerie) comme le montre l'étude Regimbart *et al.*, 2018)¹. Sur la base des données acquises lors des campagnes Nurse (Brind'Amour *et al.*, 2018)² des travaux sont en cours pour identifier les zones les plus productives au sein de la baie de Vilaine, mais les données ne sont pas encore disponibles. Il est donc mentionné en annexe F, que « Pour toute création de parcelle dans la baie de Vilaine, l'avis d'IFREMER sera demandé. ». Il conviendra donc d'approfondir ce sujet (à l'aide des nouvelles données disponibles), à chaque demande d'extension ou nouvelle demande exploitation.

Pour prendre en compte l'enjeu des nourriceries dans les autres estuaires, en l'absence d'étude similaire à celles menées en baie de Vilaine, nous recommandons de s'appuyer

¹ Regimbart Amélie, Guitton Jérôme, Le Pape Olivier. 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux sous souveraineté française. Deuxième partie : Inventaire. Rapport d'étude. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46, 175 p.

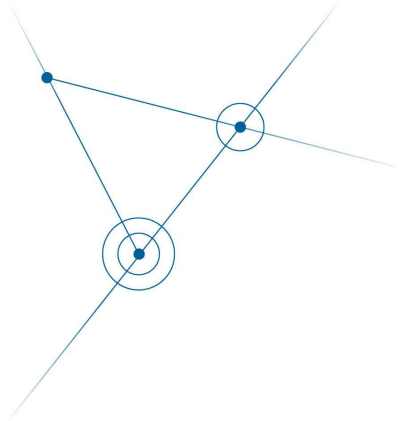
² Brind'Amour Anik, Le Bris Hervé, Delaunay Damien, Berthele Olivier, Baudrier Jerome (2019). Rapport de campagne sur les nourriceries côtières : Campagne Nurse 2018. Rapport intermédiaire. <https://doi.org/10.13155/60651>

Centre Atlantique

Rue de l'île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3 - France
+33 (0)2 40 37 40 00

Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00



sur la localisation des herbiers, du maërl et des récifs à Hermelles cartographiés dans le projet d'arrêté.

Déchets issus des cultures marines

Des mesures sont proposées en Annexe B pour limiter la pollution associée aux activités conchylicoles. Les déchets plastiques (ex filets/boudins de plastique) retrouvés en quantité importante sur les plages ont bien été pris en compte.

La remise en état post-exploitation, la veille technologique ainsi qu'une réflexion à conduire sur un plan d'actions concernant les vieilles tables abandonnées sont aussi mentionnées.

Extrait de l'annexe B

B2 : « Eviter le décrochement de matériel par une fixation optimale et une vérification régulière du matériel de fixation (crochets, élastiques, filets, plastiques...) » et « Assurer une veille technique sur les innovations en matière de matériaux biodégradables et privilégier ces solutions quand elles existent, par exemple pour les poches, filets de catinage en mytiliculture, boudins de captage ».

B4 : « L'article 12.5 du schéma rappelle l'obligation de retirer toutes les structures d'élevage avant abandon ou transfert de concession (sauf si le repreneur souhaite les utiliser). Concernant la gestion des vieilles tables présentes sur d'anciennes concessions abandonnées (sans exploitant actuel), un bilan de la situation existante pourra être établi, avec l'aide des syndicats conchylicoles locaux, afin de mieux connaître le phénomène (localisations, surfaces concernées...) et d'organiser l'enlèvement de ces vieilles tables abandonnées. »

Cultures marines

L'ensemble des différents types d'exploitation semble correctement répertorié y compris une technique qui devrait disparaître, le captage sur boudins de coquilles de moules (en baie de Quiberon). Compte tenu des déchets plastiques que peut générer cette technique, nous sommes favorables à son arrêt.

Extrait de l'annexe A :

A1.1 : « La technique de captage d'huîtres plates peut s'effectuer en cage sur boudins de coquilles de moules. Cette technique très peu utilisée tend à disparaître. »

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

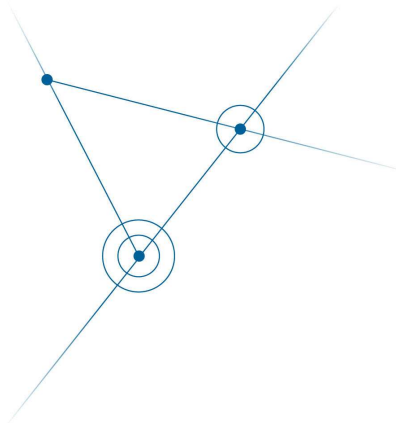
Centre Atlantique

Rue de l'île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3 - France
+33 (0)2 40 37 40 00

Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr



5-Avis

L’Ifremer émet un avis favorable à ce projet d’arrêté préfectoral.

Le Chef de Laboratoire Environnement Ressources du
Morbihan/Pays de Loire,
Nathalie Cochenec-Laureau

Copie : Unité Littoral / Direction Centre de Nantes/Chrono

**Institut français de Recherche
pour l’Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre Atlantique

Rue de l’île d’Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3 - France
+33 (0)2 40 37 40 00

Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr